

# Aide au retour pour les victimes de la traite d'êtres humains

Aargau  
Bahnhofplatz 3c  
5001 Aarau  
T 062 835 18 52  
[www.ag.ch/migrationsamt](http://www.ag.ch/migrationsamt)

Appenzell Ausserrhoden  
Kasernenstrasse 17  
9102 Herisau  
T 071 353 64 56

Appenzell Innerrhoden  
Marktgasse 2  
9050 Appenzell  
T 071 788 95 23

Basel-Landschaft  
Parkstrasse 3  
4402 Frenkendorf  
T 061 552 51 61  
[www.migration.bl.ch](http://www.migration.bl.ch)

Basel-Stadt  
Hardstrasse 95  
4007 Basel  
T 061 267 58 61

Bern / Berne  
Effingerstrasse 55  
3008 Bern  
T 031 385 18 18  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)

Freiburg / Fribourg  
Route du Petit-Moncor 1a  
1752 Villars-sur-Glâne  
T 026 425 41 63

Genève  
9, route des Acacias  
1211 Genève 4  
T 022 304 04 70

Glarus  
Durchgangszentrum Rain  
Rain 8  
8755 Ennenda  
T 055 646 67 91

Graubünden  
Karlhof 4  
7001 Chur  
T 081 257 25 37  
[www.afm.gr.ch](http://www.afm.gr.ch)

Jura  
1, rue du 24-Septembre  
2800 Delémont  
T 032 420 56 84  
[www.jura.ch](http://www.jura.ch)

Luzern  
Fruttstrasse 15  
6002 Luzern  
T 041 228 60 39

Neuchâtel  
Rue de Tivoli 28  
2003 Neuchâtel  
T 032 889 43 08

Nidwalden  
Knirigasse 6  
6371 Stans  
T 041 618 76 23

Obwalden  
Bahnhofstrasse 1  
6410 Goldau  
T 041 859 00 59

Schaffhausen  
Platz 4  
8200 Schaffhausen  
T 052 632 76 87

Schwyz  
Bahnhofstrasse 1  
6410 Goldau  
T 041 859 00 59

Solothurn  
Ambassadorshof  
4509 Solothurn  
T 032 627 84 36

St. Gallen  
Oberer Graben 38  
9001 St.Gallen  
T 058 229 42 00  
[www.migrationsamt.sg.ch](http://www.migrationsamt.sg.ch)

Thurgau  
Promenadenstrasse 16  
8510 Frauenfeld  
T 058 345 68 20  
[www.sozialamt.tg.ch](http://www.sozialamt.tg.ch)

Ticino  
Via alla Campagna 9  
6904 Lugano  
T 091 973 23 78

Uri  
Gurtenmundstrasse 31  
6460 Altdorf  
T 041 874 09 81

Valais / Wallis  
Zone industrielle 4  
Le Botza  
1963 Vétroz  
T 027 606 18 95

Vaud  
Ch. de Mornex 3b  
1003 Lausanne  
T 021 316 97 55  
[www.vd.ch/cvr](http://www.vd.ch/cvr)

Zug  
Bahnhofstrasse 1  
6410 Goldau  
T 041 859 00 59

Zürich  
Schaffhauserstrasse 78  
8090 Zürich  
T 043 259 52 91  
[www.sozialamt.zh.ch](http://www.sozialamt.zh.ch)

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)  
[switzerland.iom.int](http://switzerland.iom.int)



 **Aide au retour**



 **Aide au retour**

Une offre d'aide au retour du Secrétariat d'État aux migrations fournie en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations

## L'aide au retour accordée par la Confédération

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) permet à certaines catégories d'étrangers d'accéder à une aide au retour. Fournie par le Secrétariat d'État des migrations (SEM), cette offre d'aide est mise en œuvre en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

## Qui peut obtenir une aide au retour ?

L'aide au retour est destinée aux victimes et témoins de la traite d'êtres humains. L'objectif est de soutenir les personnes indigentes qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays d'origine (ou dans un pays tiers) lors de leur retour et de leur réintégration.

La traite d'êtres humains comprend les actes conduisant à l'exploitation d'hommes, de femmes et d'enfants en violation de leur droit à l'autodétermination. Elle recouvre toute forme d'exploitation sexuelle et d'exploitation de la force de travail, de même que le prélèvement d'organes humains. Sont victimes de traite les personnes qui se retrouvent dans une situation d'exploitation de ce type.

L'aide est consentie à condition qu'il existe des indices fondés de traite d'êtres humains.

## À qui s'adresser ?

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service-conseil cantonal en vue du retour (CVR ; cf. au verso, la liste des adresses), où elles pourront demander un entretien. Cette consultation est gratuite, confidentielle et sans engagements.

## Quelles sont les prestations proposées ?

Le CVR identifie les besoins individuels en matière de retour et de réintégration. Différentes prestations sont proposées, à savoir :

- un examen, par l'OIM, des possibilités de réhabilitation et de réintégration de l'intéressé dans son pays de provenance;
- l'organisation du retour dans le pays de provenance en collaboration avec le canton concerné et swissREPAT/OIM;
- une aide financière initiale de 1000 francs par adulte;
- une aide complémentaire matérielle de 5000 francs au plus pour un projet de réintégration (par ex., logement, création d'entreprise, formation);
- une aide au retour médicale (par ex., médicaments, participation à un programme de réhabilitation destiné aux victimes de la traite d'êtres humains);
- un suivi, par l'OIM ou une organisation partenaire, après le retour.

## Quelle est la procédure à suivre ?

- Le CVR introduit la demande d'aide au retour auprès du SEM. Il en informe le service cantonal de migration.
- Comme la LEI ne prévoit pas la prise en charge des frais de départ par le SEM, le CVR étudie les possibilités de financement.
- L'OIM organise l'aide au retour sur place et assure le suivi de la réintégration sur mandat du SEM.

Secrétariat d'État aux migrations, 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
IOM Internationale Organisation für Migration